

CAHIER DES CHARGES

Prix du Logement Solidaire

CONTEXTE ET OBJECTIFS :

Se loger dignement est essentiel pour favoriser l'émancipation, l'insertion et la cohésion sociale. Parce que le logement conditionne l'accès à l'emploi, à l'éducation et à la stabilité des parcours de vie, la Fondation Laforêt agit pour encourager le mieux-habiter et renforcer la solidarité territoriale.

Avec le Prix du Logement Solidaire, la Fondation Laforêt souhaite promouvoir et soutenir financièrement un projet d'intérêt général favorisant l'accès de tous à un logement digne, sélectionné parmi plusieurs candidatures.

À travers cet appel à projets, la Fondation entend faire émerger des solutions à fort impact social, au service des territoires et de leurs habitants.

Le Prix du Logement Solidaire a pour objectifs de :

- Soutenir des initiatives à fort impact social liées au logement
- Valoriser l'innovation au service de l'habitat solidaire
- Encourager les projets pouvant être dupliqués sur d'autres territoires

Ce prix s'inscrit pleinement dans les valeurs de proximité, d'utilité sociale et de responsabilité portées par la Fondation.

Dotation du Prix du Logement Solidaire de la Fondation Laforêt :

- Dotation : 30 000 € versés au titre du mécénat
- Versée à l'organisme d'intérêt général "lauréat"
- Destinée à soutenir le développement ou le déploiement du projet présenté

THÉMATIQUES DU PRIX DU LOGEMENT SOLIDAIRE DE LA FONDATION LAFORÊT :

Les projets candidats doivent relever de l'intérêt général qu'il soit à caractère social, familial, humanitaire, ou concourant à la défense de l'environnement, et s'inscrire dans au moins une des thématiques suivantes :

- Logements solidaires et sociaux innovants
- Accès au logement pour les publics fragiles
- Logement intergénérationnel
- Lutte contre l'habitat indigne
- Habitat durable et solidaire
- Accompagnement vers l'autonomie par le logement

STRUCTURES ÉLIGIBLES :

Sont éligibles au présent appel à projets :

- Les associations déclarées relevant de la loi du 1er juillet 1901 éligibles au régime du mécénat
- Les fondations de dotation
- Les associations et fondations reconnues d'utilité publique

Ne sont pas éligibles :

- Les structures à but lucratif
- Les organisations politiques ou confessionnelles

CONDITIONS DE RECEVABILITÉ DES CANDIDATURES :

Pour être recevable, la structure candidate doit répondre aux conditions suivantes :

- Intervenir dans le domaine du logement
- Présenter un projet relevant d'au moins une des thématiques du prix
- Être implantée en France, en métropole ou en outre-mer

ÉLÉMENTS ÉTUDIÉS PAR LE JURY :

Les candidatures seront analysées dans leur globalité. Les éléments ci-dessous permettront au jury d'apprécier la pertinence et l'impact des projets, sans que les candidats n'aient à répondre à l'ensemble des éléments mentionnés.



Impact social et environnemental mesurable du projet :

- Bénéfices concrets pour les bénéficiaires du projet
- Indicateurs de résultats existants ou prévus
- Réponse à un besoin identifié

Utilité pour le territoire :

- Réponse à une problématique du logement locale ou nationale
- Impact pour les habitants et le territoire concerné

Innovation et potentiel de développement :

- Approche nouvelle ou différenciante
- Possibilité du projet à être dupliqué sur d'autres territoires
- Solidité du projet et vision de développement
- Modèle structuré et transférable

LES ÉTAPES DE L'APPEL À PROJETS :

1. Dépôt des candidatures :

- Via le formulaire dédié
- Avant la date limite indiquée

2. Vérifications des dossiers :

- Vérification de l'éligibilité de la structure candidate
- Conformité du dossier

3. Etude des projets par le jury :

- Evaluation des candidatures selon les critères et thématiques du Prix du Logement Solidaire de la Fondation Laforêt
- Présélection des projets finalistes

4. Désignation du Lauréat :

- Délibération finale
- Annonce officielle du lauréat par la Fondation Laforêt

ENGAGEMENTS DU LAURÉAT :

Le lauréat s'engage à :

- Utiliser la dotation conformément au projet présenté
- Fournir un suivi de l'utilisation des fonds
- Autoriser la Fondation Laforêt à communiquer sur le projet
- Mentionner le soutien de la Fondation dans ses communications liées au projet

COMMUNICATION :

La Fondation Laforêt pourra :

- Valoriser les projets candidats et lauréats
- Diffuser des contenus liés aux projets : photos, vidéos, témoignages, etc.
- Communiquer sur ses différents supports et réseaux

INFORMATIONS UTILES :

- Ouverture des candidatures : Juin 2026
- Clôture des candidatures : lundi 7 septembre 2026
- Communication des résultats : Novembre 2026

Vous portez un projet innovant, solidaire et utile pour améliorer l'accès au logement en France ? Candidatez au Prix du Logement Solidaire de la Fondation Laforêt.

Pour candidater, rendez-vous directement sur le site de la Fondation Laforêt via ce lien :

<https://fondation.laforet.com/>

Date de fin de dépôt des candidatures : lundi 7 septembre 2026

Contact : fondation@laforet.com



